



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 7 juillet 2022

### Renforcement de la lutte contre les vols et recels de vélos

**Afin de lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos neufs ou d'occasion vendus par des commerçants font l'objet d'un marquage obligatoire.** Cette obligation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les cycles neufs et le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les cycles d'occasions. Leur numéro unique est inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

Cette identification s'inscrit dans le cadre du "**plan vélo et mobilités actives**"; elle a vocation à **lutter contre les vols et les recels, mais également à faciliter la restitution des vélos volés.**

**Sept opérateurs sont aujourd'hui agréés par l'État** pour fournir des dispositifs d'identification permanents et inaltérables (**étiquette adhésive, gravage ou encapsulage**). Ces identifications sont gérées au sein du fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI).

**Ce fichier est consultable par le grand public, depuis le site de l'APIC (<https://apic-asso.com/>), et lui permet de connaître le statut d'un cycle** (en service, volé, perdu, hors d'usage ou détruit, en recherche de propriétaire, en vente, sorti d'atelier.

**Les forces de sécurité ont un accès réservé et sécurisé qui leur permet d'en connaître le propriétaire et de le contacter.** Des actions, d'abord à visée pédagogique, puis de contrôle, seront effectuées auprès des vendeurs et revendeurs.

**Les services de Police de Loir-et-Cher ont enregistré 142 vols de cycles déclarés en 2020, 161 en 2021, et 67 ont été enregistrés au cours des six premiers mois de cette année**

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41